

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2978

26 novembre 2013

SOMMAIRE

AAE RaiLease S.à r.l.	142936	IT TOP Sàrl	142905
Alpha Management Services (Luxembourg) S.A.	142938	IVG HAEK HoldCo	142937
Alu Immobilien WH S.à r.l.	142898	Jacadi Luxe S.à.r.l.	142942
Athena Asset 3 S.à r.l.	142923	Japan Alfa Lula Alto S.à r.l.	142909
ATI Lux Holdings S.à r.l.	142906	J. Hermans & Co (Succursale de Luxembourg)	142941
Compagnie Financière et Commerciale Tamino S.A.	142936	J.J. Burnotte Lux Sàrl	142942
Epsilon, association sans but lucratif	142933	John Deere GmbH	142942
Finviande S.A.	142940	Leeport International (Luxembourg) Company S.à r.l.	142905
Fléschiergaass S.A.	142939	Little Bird Securitization S.à r.l.	142909
Fléschiergaass S.A.	142939	Makaira Private S.A. SPF	142943
Heitman International S.à r.l.	142943	Massive-Passive S.A.	142906
Henderson Gartmore fund	142939	NBIM S.à r.l.	142917
Holding Blanc Bleu 3 S.à r.l.	142938	New Friends S.A.	142910
Hors du Temps S.à.r.l.	142938	Orloubet S.à r.l.	142921
ID Consulting S.à r.l.	142943	Prologis International Funding II S.A. ...	142937
Ilco Lux	142943	RDNE Immo	142916
Immobilière Betz & Hettinger	142941	Russian Exchange Holding S.C.A.	142913
Immo & Conseil S.A.	142942	SABIC Luxembourg S.à.r.l.	142932
Immotherme S.à.r.l.	142940	Serra Holdings S.à r.l.	142931
Immo Trading Concept S.A.	142941	SI.TO. Financière S.A.	142932
Impar S.A.	142939	SI.TO. Financière S.A.	142932
Impulse	142944	SML Holdings S.à r.l.	142932
INMA S.A.	142940	Soc.E.Fin. SA	142937
Interieur Design S.A.	142940	Société Civile du Rollingergrund	142931
International Investment and Patents S.A	142938	Tamino : Groupe Lallemand S.A.	142936
IPF Management I S.à r.l.	142941	Tebanez S.A., SPF	142933
IS Business Services S.à r.l.	142904	Turkish Pharma Lux S.à r.l.	142933
IS European Services Sàrl	142905	Van Kasteren Services S.à r.l.	142938
Island Lux S.à r.l.	142944	Villa Invest S.A.	142937
		Wentworth S.A.	142936

Alu Immobilien WH S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 180.936.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-sixth of September.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

"Holding Blanc Bleu 4 S.à r.l.", a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, Rue Guillaume Kroll in L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register under number B 172 656.

The founder is here represented by Mister Raymond THILL, "maître en droit", residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a "société à responsabilité limitée" which it declares to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", private limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on "sociétés à responsabilité limitée", as amended, and the present articles of incorporation.

Art. 2. The Company's name is "Alu Immobilien WH S.à r.l.".

Art. 3. The Company's purpose is to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed, to acquire (in Luxembourg and elsewhere), whether directly or indirectly, any real estate (including but not limited to land as well as industrial, commercial, financial and residential real estate), to finance such acquisitions, and also to create, acquire, finance and/or manage any other companies or other legal entities necessary to carry out the objects and also to manage and/or develop any real estate so acquired and finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares of EUR 1.- (one euro) each.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the coordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The Company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Shareholders decisions

Art. 14. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés á responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Winding-up - Liquidation

Art. 20. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

Applicable law

Art. 21. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2013.

Subscription - Payment

All the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed as follows and fully paid up in cash:

Holding Blanc Bleu 4 S.a r.l.	12,500
	<u>12,500</u>

Therefore the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) is as now at the disposal of the Company Alu Immobilien WH S.a r.l., proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand two hundred (EUR 1.200.-) euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named persons, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as manager for an undetermined duration

- Mr Frank Przygodda, manager, born on February 28, 1968 in Bochum (Germany), with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- Mrs Caroline Hartmann, manager, born on September 9, 1980 in Sankt-Vith (Belgium), with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

In accordance with article eleven of the by-laws, the Company shall be bound by the single signature of any manager.

2) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a German version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will prevail.

Whereof and in faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Deutsche Übersetzung des vorhergehenden Textes

Im Jahr zweitausendunddreizehn, am sechszwanzigsten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

ist erschienen:

"Holding Blanc Bleu 4 S.à r.l.", eine Gesellschaft gegründet unter der Gesetzgebung von Luxemburg, mit Sitz in 5, Rue Guillaume Kroll in L-1882 Luxembourg, eingetragen im Luxemburger Handelsregister unter der Nummer B 172 656.

Der Gründer ist hier vertreten durch Herrn Raymond THILL, „maître en droit“, wohnhaft in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, aufgrund von einer privatschriftlichen Vollmacht.

Besagte Vollmacht, welche nachdem sie ne varietur von dem Bevollmächtigten der erschienenen Person und dem unterzeichneten Notar unterzeichnet wurde, im Anhang dieser Akte bleibt, um mit dieser zusammen einregistriert zu werden.

Diese erschienene Partei, wie oben angegeben vertreten, hat den unterzeichneten Notar beauftragt, die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) wie folgt aufzunehmen:

Sitz - Zweck - Dauer

Art. 1. Es wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, die dieser Satzung und den derzeitigen luxemburgischen Gesetzen unterliegt und insbesondere den abgeänderten Gesetzen vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, vom 18. September 1933 und vom 28. Dezember 1992 über Gesellschaften mit beschränkter Haftung sowie die vorliegende Satzung.

Art. 2. Der Name der Gesellschaft ist „Alu Immobilien WH S.à r.l.“

Art. 3. Zweck der Gesellschaft ist der Kauf von jeglichen Wertpapieren und Rechten durch Beteiligung, Einlagen, Zeichnung, Kauf oder Kaufoption, Verhandlung oder auf sonst eine Art sowie der Kauf von Patenten und Lizenzen, oder von sonstigen Eigentümern, Rechten und Interessen, die die Gesellschaft als angemessen erachtet und im Allgemeinen diese zu verwalten, entwickeln, verkaufen oder veräußern, ganz oder teilweise für den Zweck den die Gesellschaft als angemessen erachtet, und die Beteiligung, die Unterstützung in und von finanziellen, kommerziellen oder sonstigen Transaktionen, und jeder Tochtergesellschaft, in der sie ein direktes oder indirektes finanzielles Interesse hat, jegliche Unterstützung, Darlehen, Vorschüsse und Garantien zu geben, Geld zu leihen und zu verleihen, gleich in welcher Art und die Rückzahlung von dem geliehen Geld zu sichern, in Luxemburg oder im Ausland, direkt oder indirekt, jegliche unbeweglichen Güter zu kaufen, diese Käufe zu finanzieren und andere Unternehmen oder Rechtspersonen zu gründen, kaufen, finanzieren und/oder zu verwalten und ebenfalls die so gekauften unbeweglichen Güter zu verwalten und/oder zu entwickeln und schließlich alle Operationen, die direkt oder indirekt zu der Förderung dieser Zweckerfüllung beitragen.

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt Großherzogtum Luxemburg.

Er kann an jeglichen anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden durch einen Beschluss der außerordentlichen Generalversammlung der Gesellschafter, die wie für die Änderung der Satzung beschließt.

Auf Beschluss der Geschäftsführer, kann der Sitz der Gesellschaft innerhalb der Gemeinde verlegt werden.

Sollten nach Erachten der Geschäftsführung außerordentliche Ereignisse eintreten oder bevorstehen, ob politischer, wirtschaftlicher oder gesellschaftlicher Art, die den normalen Tätigkeitsverlauf am Gesellschaftssitz oder die Kommunikation mit dem Gesellschaftssitz oder zwischen dem Gesellschaftssitz und dem Ausland beeinträchtigen, kann die Geschäftsführung den Gesellschaftssitz zeitweilig ins Ausland verlegen und dies bis zum Ende dieser anormalen Umstände. Diese provisorischen Maßnahmen werden die Staatsangehörigkeit der Gesellschaft keineswegs beeinträchtigen. Diese bleibt, trotz der zeitweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes luxemburgischer Staatsangehörigkeit.

Art. 5. Die Gesellschaft wird auf unbefristete Dauer gegründet.

Art. 6. Das Leben der Gesellschaft ist nicht beendet durch den Tod, die Aufhebung der bürgerlichen Rechte, Konkurs oder Insolvenz eines der Gesellschafter.

Art. 7. Die Gläubiger, Vertreter, rechtmäßigen Inhaber und Erben der Gesellschafter dürfen unter keinen Umständen, weder die Beschlagnahme des Eigentums und der Dokumente der Gesellschaft veranlassen, noch können sie in irgendeiner Weise in die Geschäftsführung der Gesellschaft eingreifen. Für die Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich auf die Finanzberichte und die Beschlüsse der Versammlungen berufen.

Kapital - Aktien

Art. 8. Das Gesellschaftskapital beläuft sich auf € 12.500,- (zwölf tausend fünf hundert Euro), aufgeteilt auf 12.500 (zwölf tausend fünf hundert) Anteile von jeweils € 1,-. (ein Euro)

Art. 9. Alle Anteile haben die gleichen Rechte zum Zeitpunkt der Beschlussnahme.

Art. 10. Unter den Gesellschaftern sind die Anteile frei übertragbar.

Die Anteile dürfen nicht „inter vivos“ an Nicht-Gesellschafter übertragen werden, es sei denn die Vertreter von wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals haben einer Übertragung in der Generalversammlung zugestimmt.

Weiterhin gelten die Bestimmungen von Artikel 189 und 190 des Gesetzes über Handelsgesellschaften.

Die Anteile sind gegenüber der Gesellschaft unteilbar und sie nimmt je Anteil nur einen Inhaber an.

Geschäftsführung

Art. 11. Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern geleitet. Bei mehreren Geschäftsführern bilden diese die Geschäftsführung. Die Geschäftsführer müssen nicht Gesellschafter sein. Die Geschäftsführer können zu jeder Zeit mit oder ohne Grund durch einen Beschluss des/der Gesellschafter widerrufen werden.

In dem Umgang mit Dritten werden die Geschäftsführer alle Befugnisse haben um im Namen der Gesellschaft zu handeln und Operationen in Einklang mit dem Gesellschaftszweck und unter Beachtung der Bestimmungen dieser Satzung durchzuführen.

Alle Befugnisse, die nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder diese Satzung der Generalversammlung der Gesellschafter vorbehalten sind, unterliegen der Kompetenz des alleinigen Geschäftsführers oder der Geschäftsführung.

Die Gesellschaft ist durch die Einzelunterschrift des alleinigen Geschäftsführers oder, bei mehreren Geschäftsführern, durch die Einzelunterschrift eines Geschäftsführers gebunden.

Der alleinige Geschäftsführer oder, im Falle von mehreren Geschäftsführern, zwei Geschäftsführer (kann seine) können ihre Befugnisse für besondere Aufgaben an einen oder mehrere ad hoc Beauftragte übertragen.

Der alleinige Geschäftsführer oder, im Falle von mehreren Geschäftsführern, zwei Geschäftsführer (kann) können die Zuständigkeiten und Entlohnung (falls zutreffend) dieses Beauftragten bestimmen, sowie die Dauer seines Mandats oder sonstige zutreffenden Bedingungen davon.

Im Falle von mehreren Geschäftsführern, werden die Sitzungen der Geschäftsführung gültig abgehalten, wenn eine Mehrheit der Geschäftsführer anwesend ist.

In diesem Fall werden die Beschlüsse der Geschäftsführung durch die Mehrzahl der anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer angenommen.

Die Benutzung von Videokonferenzeinrichtungen und Telefonkonferenzen sind zugelassen, wenn jeder teilnehmende Geschäftsführer in der Lage ist, alle teilnehmenden Geschäftsführer zu hören und von diesen gehört zu werden, gleich ob sie diese Technologie benutzen oder nicht und jeder teilnehmende Geschäftsführer gilt als anwesend und ist dazu ermächtigt, per Video oder Telefon abzustimmen.

Die Befugnisse und Entlohnungen der Geschäftsführer, die an einem späteren Datum zusätzlich oder an Stelle der ersten Geschäftsführer ernannt werden, werden in der Ernennungsurkunde bestimmt.

Art. 12. Keiner der Geschäftsführer übernimmt in seiner Funktion eine persönliche Haftung betreffend seine Verpflichtungen im Namen der Gesellschaft. Als Beauftragter ist er lediglich zuständig für die Ausübung seines Mandats.

Die Gesellschaft wird alle Geschäftsführer und ihre Erben, Beauftragten unbeschädigt halten von allen Ausgaben, Schäden, Ausgleichen und Kosten, die auf vernünftige Weise in Verbindung mit einer Handlung, einem Verfahren entstehen, in denen sie eine Partei sein können aufgrund ihrer Funktion als Geschäftsführer der Gesellschaft oder, auf Anfrage der Gesellschaft oder einer anderen Gesellschaft in der die Gesellschaft Aktien hält oder Gläubiger ist und durch die er keine Entschädigung erhält außer in Verbindung mit Angelegenheiten in denen er schließlich wegen grober Fahrlässigkeit oder

schwerwiegendem Verfehlen verurteilt wird. Im Falle einer Regelung erfolgt die Entschädigung lediglich, wenn die Gesellschaft von ihren Rechtsbeiständen in Kenntnis gesetzt wird, dass die zu entschädigende Person ihre Verpflichtungen nicht verletzt hat. Das vorliegende Recht auf Entschädigung schließt die anderen Anrechte dieser Person nicht aus.

Art. 13. Die Beschlüsse der Geschäftsführung werden in dessen Sitzungen gefasst.

Jeder Geschäftsführer kann in einer Sitzung der Geschäftsführung vertreten sein durch einen von ihm per Fax, Telegramm oder Telex bezeichnetes anderes Mitglied.

Ein schriftlicher Beschluss, der von allen Geschäftsführern unterzeichnet ist, ist richtig und gültig als wäre er bei der Sitzung der Geschäftsführung angenommen worden. Ein solcher Beschluss wird ausdrücklich per Rundschreiben, per Brief, elektronische Post, Telefon, Telekonferenz oder Telekommunikationsmittel getroffen.

Beschlüsse der Gesellschafter

Art. 14. Gesellschafterbeschlüsse werden auf der Generalversammlung der Gesellschafter getroffen.

Die Einberufung dieser Versammlung ist nicht erforderlich solange es weniger als fünfundzwanzig Gesellschafter gibt. In diesem Fall kann die Geschäftsführung beschließen, jedem Gesellschafter den vollständigen Text der Beschlüsse zuzuschicken, dies in schriftlicher Form und per Brief, elektronischer Post oder Telefax.

Art. 15. Beschlüsse werden gültig angenommen sofern Gesellschafter, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, dafür gestimmt haben.

Wenn dieses Quorum bei der ersten Versammlung nicht erreicht ist, werden die Gesellschafter sofort per Einschreiben zu einer zweiten Versammlung einberufen.

Auf dieser zweiten Versammlung werden die Beschlüsse durch die Mehrheit des vertretenen Kapitals gefasst.

Beschlüsse für die Änderung der Satzung müssen durch eine Mehrheitsabstimmung der Gesellschafter getroffen werden, die wenigstens drei Viertel des Kapitals darstellen.

Jede Versammlung findet in Luxemburg statt oder an einem Ort, der von den Geschäftsführern beschlossen wird.

Geschäftsjahr - Bilanz

Art. 16. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 17. Jedes Jahr, am 31. Dezember, erstellt die Geschäftsführung eine Bilanz mit der Angabe der Wirtschaftsgüter der Gesellschaft sowie der Guthaben und Schulden zusammen mit einer Zusammenfassung der Verpflichtungen und der Schulden der Geschäftsführer gegenüber der Gesellschaft.

Gleichzeitig erstellt die Geschäftsführung eine Gewinn- und Verlustrechnung, die der Generalversammlung zusammen mit der Bilanz zur Zustimmung unterbreitet wird.

Art. 18. Jeder Gesellschafter kann dieses Inventar und die Bilanz am Sitz der Gesellschaft einsehen.

Art. 19. Die Erträge eines Geschäftsjahres, nach Abzug der Allgemein- und Betriebskosten, Aufwendungen und Abschreibungen, stellen den Nettogewinn der Gesellschaft für dieses Geschäftsjahr dar.

Von dem so berechneten Nettogewinn werden jedes Jahr fünf Prozent abgezogen und der gesetzlichen Rücklage zugeführt.

Dieser Abzug ist nicht mehr erforderlich, sobald der Betrag der gesetzlichen Rücklage ein Zehntel des Nennkapitals der Gesellschaft erreicht hat. Die Rücklage muss wieder aufgenommen werden, wenn dies nicht mehr der Fall ist, gleich aus welchem Grunde.

Der Saldo steht der Gesellschaft frei zur Verfügung.

Die Geschäftsführer können jedoch, mit der Mehrheit der Stimmen und in Einklang mit der geltenden Gesetzgebung, beschließen, diesen Saldo vorzutragen oder einer außerordentlichen Rücklage zuzuführen.

Auflösung

Art. 20. Die Auflösung wird von einem oder mehreren Liquidatoren vorgenommen, welche nicht Gesellschafter zu sein brauchen, die von den Gesellschaftern ernannt sind, die auch deren Befugnisse und Entlohnung bestimmen.

Nach Abschluss der Auflösung der Gesellschaft wird das Guthaben der Gesellschaft an die Gesellschafter, im Verhältnis ihrer Beteiligung am Kapital der Gesellschaft, verteilt.

Geltende Gesetzgebung

Art. 21. Es wird Bezug genommen auf die im ersten Artikel angeführten Gesetzesbestimmungen sofern diese nicht ausdrücklich durch diese Satzung aufgehoben sind.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2013.

142904

Zeichnung - Zahlung

Alle Anteile wurden vollständig und wie folgt eingezahlt:

Holding Blanc Bleu 4 S.a r.l.	12.500
	12.500

Der Betrag von € 12.500,- (zwölf tausend fünf hundert euro) entsprechend dem Gesellschaftskapital steht der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung, wie dies dem Notar belegt wurde.

Kostenschätzung

Die Kosten, Ausgaben, Gebühren und Lasten gleich welcher Art, die die Gesellschaft in Verbindung mit ihrer Gründung tragen oder bezahlen muss, wurden auf eintausendzweihundert Euro (EUR 1.200.-) geschätzt.

Generalversammlung

Sofort nach der Gründung der Gesellschaft, haben die oben bezeichneten Personen, die die Gesamtheit des gezeichneten Kapitals darstellen und die der Sitzung erteilten Befugnisse ausüben, folgende Beschlüsse getroffen:

1) Als Geschäftsführer der Gesellschaft auf unbestimmte Dauer wurden ernannt:

- Herr Frank Przygodda, Manager, geboren am 28. Februar 1968 in Bochum (Deutschland), mit beruflicher Adresse 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxemburg,
- Frau Caroline Hartmann, Manager, geboren am 9. September 1980 in Sankt-Vith (Belgien), mit beruflicher Adresse 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxemburg,

In Einklang mit Artikel 11 dieser Satzung, ist die Gesellschaft durch die Einzelunterschrift eines Geschäftsführers gebunden.

2) Die Gesellschaft wird ihren Sitz in 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxemburg haben.

Der unterzeichnete Notar, der Englisch spricht und versteht, bestätigt hiermit dass auf Anfrage der oben erschienenen Partei, dieser Akt auf Englisch verfasst wurde und von der deutschen Übersetzung gefolgt ist. Auf Anfrage der gleichen Partei und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde, dieser Akt aufgenommen wurde in Luxemburg, Datum wie Eingangs.

Nach Vorlesung dieses Dokuments, hat die erschienene Person dieses zusammen mit dem Notar unterzeichnet.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 03 octobre 2013. LAC/2013/44865. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2013.

Référence de publication: 2013145920/350.

(130178521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.

IS Business Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 137.335.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 24 septembre 2013 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012

Le mandat des gérants:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
3. Monsieur Bernd JANIETZ, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013149873/18.

(130183295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2013.

IS European Services Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 114.938.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 24 septembre 2013 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012

Le mandat des gérants:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
 2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
 3. Monsieur Bernd JANIETZ, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
- est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2013149877/18.

(130183650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2013.

IT TOP Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 114.304.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 24 septembre 2013 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012

Le mandat des gérants:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
 2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
 3. Monsieur Bernd JANIETZ, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
- est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2013149879/18.

(130183744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Leepport International (Luxembourg) Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 167.492.

EXTRAIT

Suite à un déménagement,

- Monsieur Christophe Gaul, gérant de catégorie A de la société susmentionnée, né le 3 avril 1977 à Messancy (Belgique), demeure désormais professionnellement à l'adresse suivante: 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.
- Madame Constance Collette, gérant de catégorie B de la société susmentionnée, né le 21 juin 1976 à Luxembourg, demeure désormais professionnellement à l'adresse suivante: 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2013149897/18.

(130183439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2013.

ATI Lux Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 180.397.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 23 octobre 2013.

Référence de publication: 2013148494/10.

(130181701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2013.

Massive-Passive S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 14, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 180.883.

STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-cinquième jour de septembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg),

Ont comparu:

1.- La société anonyme ACTA PRIV I S.A., établie et ayant son siège à L-7535 Mersch, 14, rue de la Gare, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 59.923, ici valablement représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Nico AREND, administrateur de sociétés, né à Clervaux, le 23 janvier 1950, demeurant au 72 boulevard Prince Félix, L-1513 Luxembourg.

2.- Monsieur Carlo FISCHBACH, commerçant, né le 21 mai 1953 à Luxembourg, demeurant à L-2510 Strassen, 20, rue des Tilleuls;

3.- Monsieur Paul ALBERTY, architecte, né le 21 octobre 1960 à Luxembourg, demeurant au 33 Sellerstrooss, L-8562 Schweich;

4.- Monsieur Aly GEHLEN, ingénieur, né le 30 août 1963 à Luxembourg, demeurant à L- 8388 Koerich, 21 rue de Steinfort;

5.- Monsieur Patrick MEISCH, technicien, né le 26 mai 1967 à Luxembourg, demeurant à B - 6630 Martelange, 2a Neuperlé;

6.- Monsieur Laurent FISCHBACH, administrateur de sociétés, né le 29 mars 1985 à Luxembourg, demeurant à L-2410 Strassen, 182a, rue de Reckenthal;

7.- La société à responsabilité limitée MAUCED S. à r.l., établie et ayant son siège au 28 Duerfstrooss, L-9647 Doncols, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 118.342 ici représentée par sa gérante unique Madame Sylvie HANSEN épouse WINKIN, née à Wiltz, le 8 février 1973, demeurant au 28 Duerfstrooss, L-9647 Doncols.

Lesquels comparants ont requis le notaire soussigné de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de MASSIVE-PASSIVE S.A.

Cette société aura son siège social dans la commune de Mersch.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration en tout autre endroit de la commune.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Si en raison d'événements politiques ou de guerre, ou plus généralement en cas de force majeure, il y avait obstacle ou difficulté à l'accomplissement des actes qui doivent être exécutés au siège ci-dessus fixé, le Conseil d'Administration, en vue d'éviter de compromettre la gestion de la société, pourra transférer provisoirement le siège social dans un autre pays mais le siège sera retransféré au lieu d'origine dès que l'obstacle ayant motivé son déplacement aura disparu.

Pendant le transfert provisoire, la société conservera la nationalité luxembourgeoise et restera soumise à la législation luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 2. La société a pour objet la construction de maisons en bois et écologiques clefs en mains répondant aux critères d'utilisation rationnelle de l'énergie et/ou de mise en valeur des sources d'énergie renouvelables voire alternatives dites «maisons basse énergie» et/ou «maisons passives, ainsi si que l'étude et la promotion de toutes réalisations immobilières,

plus spécialement l'achat, la vente, l'échange d'immeubles bâtis et non bâtis, la transformation, l'aménagement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, tant pour son compte que pour le compte de tiers, la prise à bail, la location de toutes propriétés immobilières avec ou sans promesse de vente, la gérance et l'administration ou l'exploitation de tous immeubles, ainsi que toutes opérations auxquelles les immeubles peuvent donner lieu.

Elle s'occupera aussi de la vente de maisons et de matériaux de construction en rapport avec l'activité principale.

La société pourra de façon générale entreprendre toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social et qui seront de nature à en faciliter le développement.

La société peut également s'intéresser par voie d'apport, de cession ou de fusion à toutes autres sociétés ou entreprises similaires susceptibles de favoriser directement ou indirectement le développement.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par 100 (cent) actions nominatives d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310) chacune.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut racheter ses propres actions aux conditions et aux termes prévus par la loi.

Art. 4. Les actions de la Société sont et resteront sous forme nominative.

Art. 5. Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire de la Société pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la loi modifiée du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription dans ledit registre.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action; si l'action est détenue par plus d'une personne, les personnes invoquant un droit de propriété sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 6. La société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Ils sont élus par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Ils sont révocables en tout temps par l'assemblée générale.

Art. 7. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour faire tous actes d'administration et de disposition qui intéressent la société; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence; il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le Conseil d'Administration désigne son président. Il ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Ses décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Le Conseil peut, conformément à l'article 60 de la loi concernant les sociétés commerciales, déléguer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne la gestion à des administrateurs, directeurs, gérants et autres, associés ou non-associés, dont la nomination, la révocation et les attributions sont réglées par le Conseil d'Administration.

La responsabilité de ces agents à raison de leur gestion se détermine conformément aux règles générales du mandat.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration impose au Conseil d'Administration l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués aux délégués.

Exceptionnellement, le ou les premiers administrateurs délégués seront nommés par l'assemblée constitutive.

La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 7 des statuts.

Les actions judiciaires tant en demandant qu'en défendant seront suivies au nom de la société par le Conseil d'Administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué.

Art. 8. La surveillance de la société est confiée à un commissaire au moins, il est nommé pour un terme de six ans au plus.

Il est révocable en tout temps par l'assemblée générale. Le commissaire sortant est rééligible.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Par dérogation le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mille treize.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier vendredi du mois de juin à 10:00 heures, au siège social ou en tout autre endroit à désigner dans les convocations et pour la première fois en 2014.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 11. Le Conseil d'Administration peut exiger que, pour assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions en effectue le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par un mandataire.

Art. 12. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 14. La société peut à tout moment être dissoute par décision de l'assemblée générale votant dans les conditions de présence et de majorité prévues par la loi et par les statuts en matière de modifications des statuts ne touchant pas à l'objet ou à la forme de la société.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 15. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés les comparants déclarent souscrire les 100 (cent) actions comme suit:

1) ACTA PRIV I S.A.	10 (dix) actions
2) Carlo FISCHBACH	10 (dix) actions
3) Paul ALBERTY	20 (vingt) actions
4) Aly GEHLEN	20 (vingt) actions
5) Patrick MEISCH	20 (vingt) actions
6) Laurent FISCHBACH	10 (dix) actions
7) MAUCED S.à r.l.	10 (dix) actions
Total:	100 (cent) actions

Toutes les actions ont été libérées entièrement par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille (31.000,-) Euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ont été accomplies.

Le notaire a attiré l'attention des parties sur le fait que l'exercice de l'activité sociale prémentionnée requiert l'autorisation préalable des autorités compétentes.

Evaluation des Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué approximativement à la somme de mille deux cents (EUR 1.200).

Assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se sont déclarés dûment convoqués et après délibération ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- a) Le nombre des administrateurs est fixé à 7 (sept).
- b) Sont nommés administrateurs pour une période de 6 ans:
 - (1) - Monsieur Nico AREND, précité.
 - (2) - Monsieur Carlo FISCHBACH, précité.
 - (3) - Madame Sylvie HANSEN épouse WINKIN, précitée
 - (4) - Monsieur Aly GEHLEN, précité.
 - (5) - Monsieur Laurent FISCHBACH, précité.
 - (6) - Monsieur Patrick MEISCH, précité.

(7) - Monsieur Paul ALBERTY, précité.

c) Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire la société à responsabilité limitée AREND CONSULT S. à r.l., avec siège social à L-7535 Mersch, 14, rue de la Gare, RCS Luxembourg B numéro 133654.

La durée de son mandat est fixée à six ans.

d) Sont nommés administrateurs-délégués pour une période de 6 ans:

(1) - Monsieur Nico AREND, précité.

(2) - Monsieur Carlo FISCHBACH, précité.

(3) - Monsieur Patrick MEISCH, précité.

e) L'adresse du siège social est fixée à L-7535 Mersch, 14, rue de la Gare.

f) Est désigné président du conseil d'administration:

Monsieur Nico AREND, précité.

Pouvoirs

Les comparants, es qualité qu'ils agissent, donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe(s)) au présent acte.

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Nico Arend, Carlo Fischbach, Paul Alberty, Aly Gehlen, Patrick Meisch, Laurent Fischbach, Sylvie Hansen-Winkin, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 3 octobre 2013. LAC/2013/44932. Reçu 75,- €.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 15 octobre 2013.

Référence de publication: 2013145606/179.

(130177476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

Little Bird Securitization S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 173.289.

Extrait des résolutions prises le 25 octobre 2013

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires que:

- L'Assemblée Générale nomme en tant que Gérante de la société Madame Milène Belem, ayant son adresse professionnelle au 48, rue d'Eich, L-1460 Luxembourg. La durée du mandat débute au 25 octobre 2013 pour une durée indéterminée.

- L'Assemblée Générale prend acte du transfert d'adresse de l'associé REM Luxembourg S.à r.l. au 31, Grand Rue, L-1661 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013149250/17.

(130182794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2013.

Japan Alfa Lula Alto S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 30.108.039,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 178.551.

EXTRAIT

Par résolution écrite des associés en date du 25 octobre 2013, les associés ont décidé d'adopter les résolutions suivantes:

1. La démission de Monsieur Akio Nio de son mandat de gérant de catégorie A a été acceptée par les associés avec effet au 22 octobre 2013.

2. Monsieur Naoki Arima, né le 15 juillet 1972 à Tokyo, Japon, avec adresse professionnelle au 6-1, Marunouchi 2-Chome, Chiyoda-ku, Tokyo, 100-8086, Japon, a été nommé en tant que gérant de catégorie A de la société avec effet au 22 octobre 2013 et pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2013149226/20.

(130182403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2013.

New Friends S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 180.895.

STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-cinq septembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

Monsieur Norbert MEISCH, expert-comptable, né à Luxembourg le 22 août 1950, demeurant professionnellement à L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch,

représentée par Monsieur Patrick WILWERT, expert-comptable, avec adresse professionnelle à L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée,

laquelle procuration signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «New Friends S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune d'Esch-sur-Alzette.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet, pour son propre compte, l'achat, la vente, la gestion et la location de tous immeubles tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut:

- participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière;

- prêter et emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations;

- réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières, industrielles et commerciales liées directement ou indirectement à son objet;

- détenir des marques et brevets;

- réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions de la société pourront être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou lorsque la propriété d'une ou de plusieurs actions fait l'objet d'un contentieux, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur cette ou ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la société.

L'absence de la désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette ou ces actions.

Titre III. - Administration

Art. 6. La société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Lorsque la société est constituée par un associé unique, ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables.

Art. 7. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou télégramme un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration pourra déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement.

Le conseil d'administration pourra aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires de la société représente tous les actionnaires de la société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en œuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la société, à moins que les statuts n'en disposent autrement.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mardi du mois de mai à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci est qualifié par la loi d'"associé et exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la Loi 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2014.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2015.

Souscription et Paiement

Toutes les actions ont été souscrites par l'actionnaire unique et libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000.- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, a été évalué à environ mille cent cinquante Euros.

Décisions de l'associée unique

La comparante pré-qualifiée, représentant 100% du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires à un.

2. Est nommé administrateur unique de la société:

Monsieur Norbert MEISCH, expert-comptable, né à Luxembourg le 22 août 1950, demeurant professionnellement à L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

COMMISSAIRE AUX COMPTES S.A., une société anonyme ayant son siège social à L-4276 Esch-sur-Alzette, 44, rue Pasteur, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 131.410.

4. Le mandat de l'administrateur unique et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'an 2019.

5. Le siège social de la société est établi à L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donné au comparant connu du notaire par nom, prénom usuel, états et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Patrick WILWERT, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 septembre 2013. Relation GRE/2013/3919. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013145623/177.

(130177584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

Russian Exchange Holding S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 168.779.

In the year two thousand and thirteen, on the nineteenth day of September.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Solange Wolter, employee, residing in Luxembourg, acting as the representative of Russian Exchange Holding GP S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 168.243 and having its registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in its capacity as general partner and sole manager (the "General Partner" or the "Manager") of Russian Exchange Holding S.C.A., a société en commandite par actions, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 168.779 and having its registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (hereinafter the "Company"), pursuant to a proxy granted by the General Partner of the Company dated 29 July 2013.

A copy of the said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing person and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to state her declarations as follows:

1) The Company has been incorporated in the form of a société en commandite par actions pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, on 20 April 2012, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C"), number 1304 of 25 May 2012. The articles of association of the Company have last been amended pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 19 July 2013, not yet published in the Mémorial C.

2) The share capital of the Company is currently set at forty-five thousand three hundred twenty three United States dollars and fifty-three cents (USD 45,323.53) represented by (i) four million four hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (4,499,999) class A1 shares (hereinafter referred to as the "Class A1 Shares" or the "Management

Shares"), (ii) one (1) class A2 share (the "Class A2 Share" and together with the Class A1 Shares, the "Class A Shares"), and (iii) thirty-two thousand three hundred fifty three (32,353) class B shares (the "Class B Shares") with a nominal value of one cent of a United States dollar (USD 0.01) each.

3) Pursuant to article 6.1 of the articles of association of the Company, the authorized capital of the Company, including the share capital of the Company, is currently set at fifty thousand United States dollars (USD 50,000) represented by (i) four million four hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (4,499,999) Class A1 Shares, (ii) one (1) Class A2 Share, and (iii) five hundred thousand (500,000) Class B Shares with a nominal value of one cent of a United States dollar (USD 0.01) each. The Manager of the Company is authorized to increase once, or several times, the share capital by causing the Company to issue new shares within the limits of the authorized capital without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe for the new shares.

4) By resolution adopted on 29 July 2013, the General Partner of the Company has decided to increase the Company's share capital from its current amount of forty-five thousand three hundred twenty three United States dollars and fifty-three cents (USD 45,323.53) up to an amount of forty-five thousand three hundred eighty seven United States dollars and eighty-two cents (USD 45,387.82) through the issuance of six thousand four hundred twenty-nine (6,429) Class B Shares with a nominal value of one cent of a United States dollar (USD 0.01) each (hereinafter referred to as the "Newly Issued Shares").

The Newly Issued Shares are subscribed by Marshul Capital Limited, having its registered address at the premises of Commonwealth Trust Limited, Drake Chambers, Road Town, Tortola, the British Virgin Islands, for a contribution in cash of an amount of five million United States dollars (USD 5,000,000), which was allocated as follows:

- Sixty-four United States dollars and twenty-nine cents (USD 64.29) shall be allocated to the share capital of the Company; and

- Four million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred thirty-five United States dollars and seventy-one cents (USD 4,999,935.71) shall be allocated to the issuance premium account of the Company.

In accordance with article 6.1 of the articles of association of the Company, the Manager of the Company has decided to suppress the preferential subscription right of the existing shareholders to subscribe to the Newly Issued Shares.

The supporting documents for subscription and payment have been presented to the undersigned notary..

5) As a consequence of such increase of the share capital, article 5.1 of the articles of association of the Company is amended and now reads as follows:

" Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at forty-five thousand three hundred eighty seven United States dollars and eighty-two cents (USD 45,387.82) represented by (i) four million four hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (4,499,999) class A1 shares (hereinafter referred to as the "Class A1 Shares" or the "Management Shares"), (ii) one (1) class A2 share (the "Class A2 Share" and together with the Class A1 Shares, the "Class A Shares"), and (iii) thirty-eight thousand seven hundred eighty-two (38,782) class B shares (the "Class B Shares") with a nominal value of one cent of a United States dollar (USD 0.01) each."

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about EUR 4,000.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date stated at the beginning of this deed.

After reading and interpretation to the appearing person, known to the notary by her first and surname, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-neuvième jour de septembre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Solange Wolter, employée pivée, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en tant que représentant de Russian Exchange Holding GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168.243 et ayant son siège social au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dans sa capacité d'associé commandité et gérant unique Associé Commandité» ou le «Gérant») de Russian Exchange Holding S.C.A., une société en commandite par actions, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168.779 et ayant son siège social au

2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (ci-après la «Société»), en vertu d'une procuration qui lui a été conférée par le Gérant de la Société en date du 27 juillet 2013.

Une copie de ladite procuration, paraphée «ne varietur» par la comparante et le notaire, restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles auprès des autorités d'enregistrement.

La comparante, agissant dans ladite capacité, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1) La Société a été constituée sous la forme d'une société en commandite par actions en vertu d'un acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, le 20 avril 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1304 du 25 mai 2012. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois à la suite d'un acte passé par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 19 juillet 2013, non encore publié au Mémorial C.

2) Le capital social de la Société est actuellement fixé à quarante-cinq mille trois cent vingt-trois dollars américains et cinquante-trois cents (USD 45.323,53) représenté par (i) quatre millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (4.499.999) Actions de Catégorie A1 (ci-après dénommé les «Actions de Catégorie A1»), (ii) une (1) Action de Catégorie A2 Action de Catégorie A2» ensemble avec les Actions de Catégorie A1, les «Actions de Catégorie A»), et (iii) trente-deux mille trois cent cinquante-trois (32.353) Actions de Catégorie B (les «Actions de Catégorie B») ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune.

3) Conformément à l'article 6.1 des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société, comprenant le capital social de la Société, est actuellement fixé à cinquante mille dollars américains (USD 50.000) représenté par (i) quatre millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (4.499.999) Actions de Catégorie A1, (ii) une (1) Action de Catégorie A2, et (iii) cinq cent mille (500.000) Actions de Catégorie B ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune. Le Gérant de la Société est autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital social par l'émission par la Société de nouvelles actions dans les limites du capital autorisé sans qu'un droit préférentiel de souscription ne soit réservé aux actionnaires existants pour les nouvelles actions émises.

4) En vertu d'une résolution adoptée le 27 juillet 2013, le Gérant de la Société a décidé d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de quarante-cinq mille trois cent vingt-trois dollars américains et cinquante-trois cents (USD 45.323,53) à un montant de quarante-cinq mille trois cent quatre-vingt-sept dollars américains et quatre-vingt-deux cents (USD 45.387,82) par l'émission de six mille quatre cent vingt-neuf (6.429) Actions de Catégorie B ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune (les «Nouvelles Actions Emises»).

Les Nouvelles Actions Emises ont été souscrites par Marshul Capital Limited, ayant son siège social à premises of Commonwealth Trust Limited, Drake Chambers, Road Town, Tortola, the British Virgin Islands, pour une contribution en espèces d'un montant de cinq millions de dollars américains (USD 5.000.000) qui sera allouée comme suit:

- soixante-quatre dollars américains et vingt-neuf cents (USD 64,29) seront alloués au capital social de la Société; et
- quatre millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent trente-cinq dollars américains et soixante et onze cents (USD 4.999.935,71) seront alloués à la prime d'émission de la Société.

Conformément à l'article 6.1 des statuts de la Société, le Gérant de la Société a décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants aux Nouvelles Actions Emises.

Les documents justificatifs de souscription et de paiement ont été présentés au notaire instrumentant.

5) A la suite de l'augmentation de capital social ainsi réalisée, l'article 5.1 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social est fixé à quarante-cinq mille trois cent quatre-vingt-sept dollars américains et quatre-vingt-deux cents (USD 45.387,82) représenté par (i) quatre millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (4.499.999) actions de catégorie A1 (ci-après dénommées les «Actions de Catégorie A1» ou les «Actions de Commandité»), (ii) une (1) action de catégorie A2 Action de Catégorie A2» et ensemble avec les Actions de Catégorie A1, les «Actions de Catégorie A»), et (iii) trente-huit mille sept cent quatre-vingt-deux (38.782) actions de catégorie B (les «Actions de Catégorie B») ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0.01) chacune.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ EUR 4.000,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 septembre 2013. Relation: LAC/2013/44029. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 octobre 2013.

Référence de publication: 2013145692/147.

(130177788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

RDNE Immo, Société Civile.

Siège social: L-4959 Bascharage, 24, Zone Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg E 5.177.

STATUTS

L'an deux mille treize, le 15 octobre

Ont comparu:

1.- Monsieur Alain OUDOT, gérant de société, né le 10 avril 1968 à Besançon (F), demeurant à F-57240 Verny, 33, rue du Château;

et

2.-Madame Sophie RIBARDIERE, gérante de société, née le 31 décembre 1968 à Saint Junien (F), demeurant à F-57240 Verny, 33, rue du Château

Lesquelles parties comparantes ont arrêté comme suit les statuts d'une société civile, qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. La société a pour objet l'acquisition, la vente, la gestion, la location, la mise en valeur et l'exploitation d'immeubles à acquérir ou qu'elle pourrait détenir, exclusivement pour son propre compte, tant au Luxembourg, qu'à l'étranger.

La société pourra dans le cadre de son activité notamment consentir des hypothèques et autres privilèges ou se porter caution réelle d'engagement, y compris en faveur de tiers, mais dans ce dernier cas seulement après autorisation de l'assemblée générale.

La société pourra de façon générale entreprendre toutes opérations financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet et qui seront de nature à en faciliter le développement.

Art. 2. La société prend la dénomination de "RDNE Immo".

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée. Elle pourra être dissoute par anticipation par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés décidant à la majorité des voix et des participants.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Bascharage

Art. 5. Le capital social est fixé à DEUX MILLE EUROS (EUR 2.000,-) représenté par DEUX CENTS (200) parts d'une valeur nominale de DIX EUROS (EUR 10,-) chacune, réparties comme suit:

a) Monsieur Alain OUDOT, préqualifié, CENT (100) parts sociales.

b) Madame Sophie RIBARDIERE, préqualifiée, CENT (100) parts sociales.

Toutes les parts ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DEUX MILLE EUROS (EUR 2.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi que les sociétaires le reconnaissent.

Art. 6. La cession des parts s'opérera par acte authentique ou par acte sous seing privé en observant l'article 1690 du Code Civil. Sous réserve de conventions particulières entre associés, les parts sont librement cessibles entre associés. Sous réserve de conventions particulières entre associés, elles ne pourront être cédées à des tiers non associés qu'avec l'agrément des associés décidant à l'unanimité. En cas de démembrement du droit de propriété en usufruit et nue-propiété, les attributs du droit de propriété se répartissent comme suit:

a) le droit de vote aux assemblées générales est exercé par l'usufruitier;

b) le droit à percevoir les dividendes distribués appartient à l'usufruitier;

c) les droits portant sur les réserves et les bénéfices non distribués appartiennent au(x) nu(s)-propriétaire(s).

Pour ce qui n'est pas réglé par le présent article, les droits respectifs des nus-propriétaires et usufruitiers sont réglés par les dispositions du code civil luxembourgeois applicables en la matière.

Art. 7. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou de plusieurs des associés ne mettra pas fin à la société qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture. Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés. Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Art. 8. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés à la majorité des parts sociales.

Art. 10. Les décisions modifiant les statuts sont prises à la majorité des trois quarts (3/4) de toutes les parts existantes.

Art. 11. Les articles 1832 et 1872 du Code civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Assemblée générale extraordinaire

Les prédits associés, ici présents, se réunissent en assemblée générale et prennent, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des gérants est fixé à deux (2). Sont nommés gérant pour une durée indéterminée:
 - a.- Monsieur Alain OUDOT, gérant de société, né le 10 avril 1968 à Besançon (F), demeurant à F-57240 Verny, 33, rue du Château;
 - b.- Madame Sophie RIBARDIERE, gérante de société, née le 31 décembre 1968 à Saint Junien (F), demeurant à F-57240 Verny, 33, rue du Château
- 2) La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances à l'égard des tiers par la signature individuelle d'un des deux gérants.
- 3) Le siège social de la société est établi au 24, Zone Op Zaemer, L-4959 Bascharage.

Alain OUDOT / Sophie RIBARDIERE.

Référence de publication: 2013145695/73.

(130177533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

NBIM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.248.402,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 160.744.

In the year two thousand and thirteen, on the tenth day of October.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

NORGES BANK, a company governed by the laws of Norway, having its registered address at Bankplassen 2, PB 1179 Sentrum, 0107 Oslo, Norway (the "Sole Shareholder").

here duly represented by Mrs. Flora Gibert, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney having been signed *ne varietur* by the power of attorney holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of "NBIM S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 160.744, incorporated by a deed enacted by Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg on 4 May 2011, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 1698 dated 27 July 2011 (the "Company").

The articles of association of the Company were amended the last time pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary on 12 July 2013 published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 2236 dated 12 September 2013.

II.- That the 8,248,402 (eight million two hundred forty-eight thousand four hundred two) shares with a nominal value of EUR 1 (one euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting

can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Add the following new paragraph to the corporate object of the Company:

"The Company may further render administrative, consulting, managerial, accounting or other services to Connected Companies";

3. Subsequent amendment of article 3 of the articles of association of the Company;

4. Amendment of article 19.3 of the articles of association of the Company relating to certain information rights; and

5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda, considers the meeting to be validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to approve adding a new paragraph to the corporate object of the Company which shall be read as follows:

"The Company may further render administrative, consulting, managerial, accounting or other services to Connected Companies".

Third resolution:

As a consequence of the foregoing it is resolved to amend article 3 of the Company's articles of association so as to read as follows:

" **Art. 3. Objects.** The objects of the Company are:

3.1 The Company's object is to directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations;

3.2 The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means;

3.3 The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments;

3.4 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies") or any other entity, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector;

3.5 The Company may further render administrative, consulting, managerial, accounting or other services to Connected Companies;

3.6 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of the 1915 Law.

3.7 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above."

Fourth resolution:

It is resolved to provide for certain information rights and to amend and restate the article 19.3 of the articles of association of the Company as follows:

" **19.3.** The supervisory council of Norges Bank shall be notified in advance of Shareholders' Meeting of the Company, and may attend such Shareholders' Meeting without having any voting rights therein. The supervisory council of Norges Bank shall receive an outline of any written resolutions taken by the Shareholder(s). The supervisory council of Norges Bank shall receive a copy of any written resolutions taken by the Shareholder(s) upon request."

No other amendment to be made to this article.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about EUR 1,000.- (one thousand Euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, she signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le dix octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

NORGES BANK, une société régie par les lois de Norvège, ayant son siège social sis à Bankplassen 2, PB 1179 Sentrum, 0107 Oslo, Norvège Associé Unique»).

ici représentée par Mme Flora Gibert, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration ayant été paraphée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante, ainsi représentée, a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I.- La partie comparante est l'associé unique de "NBIM S.à r.l.", une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social sis au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.744, constituée par acte notarié de Maître Joseph Elvinger, notaire, demeurant à Luxembourg en date du 4 mai 2011, publié au "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" sous le numéro 1698 daté du 27 juillet 2011 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire, le 12 Juillet 2013, publié au "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" sous le numéro 2236 daté du 12 septembre 2013.

II.- Les 8.248.402 (huit millions deux cent quarante-huit mille quatre cent deux) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour dont l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation préalable;
2. Ajout du nouveau paragraphe suivant à l'objet social de la Société: «La Société pourra également rendre des services administratifs, de conseil, de gestion, de comptabilité ou d'autres services au profit des Sociétés Apparentées»;
3. Modification subséquente de l'article 3 des statuts de la Société;
4. Modification de l'article 19.3 des statuts de la Société relative à certains droits d'information; et
5. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de convocation préalable à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la docu-

mentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'approuver l'ajout d'un nouveau paragraphe à l'objet social de la Société qui sera rédigé comme suit: «La Société pourra également rendre des services administratifs, de conseil, de gestion, de comptabilité ou d'autres services au profit des Sociétés Apparentées».

Troisième résolution:

En conséquence des faits précités, il est décidé de modifier l'article 3 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3. Objets.** Les objets de la Société sont:

3.1 L'objet de la Société est d'acquérir, détenir ou disposer, directement ou indirectement, d'intérêts et participations dans des entités étrangères ou luxembourgeoises, par tous les moyens et d'administrer, développer et gérer ces intérêts et participations;

3.2 La Société pourra également, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou disposer de toutes sorte d'avoirs par tous moyens;

3.3 La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements;

3.4 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore a toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les "Sociétés Apparentées") ou toute autre entité, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier;

3.5 La Société pourra également rendre des services administratifs, de conseil, de gestion, de comptabilité ou d'autres services au profit des Sociétés Apparentées;

3.6 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission, toujours sur une base privée, de titres, d'obligations, de billets a ordre et autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, selon des termes qu'elle jugera opportuns;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la Loi de 1915;

3.7 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou d'investissements financiers et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière a faciliter l'accomplissement de celui-ci.»

Quatrième résolution:

Il est décidé de prévoir certains droits d'information, de modifier et de reformuler l'article 19.3 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **19.3.** Le conseil de surveillance de Norges Bank sera informé par avance de toute Assemblée Générale de la Société, et peut assister à ces Assemblées Générales, sans y avoir de droit de vote. Le conseil de surveillance de Norges Bank recevra une description générale de toute résolution écrite prise par le/les Associé(s). Le conseil de surveillance de Norges Bank recevra une copie de toute résolution écrite prise par le/les Associé(s) sur demande. "

Aucune autre modification ne doit être apportée à cet article.

Estimation des frais

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à EUR 1.000,- (mille Euros).

Aucun autre point n'ayant été soulevé, l'assemblée a été ajournée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg même date qu'en tête des présentes.

Lecture ayant été faite de ce document au mandataire du comparant il a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que, sur demande de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: F.GIBERT, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 11 octobre 2013. Relation: LAC/2013/46402.

Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): C.FRISING.

Référence de publication: 2013145628/197.

(130178066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

Orlobet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 180.897.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausenddreizehn, den siebenundzwanzigsten September;

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtssitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg);

SIND ERSCHIENEN:

1. Herr Holger Birko TEICHMANN, leitender Angestellter, wohnhaft in D- 12205 Berlin, Ringstrasse, 71, hier vertreten durch Herrn Luc HANSEN, „licencie en administration des affaires“, mit beruflicher Anschrift in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle,

auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht ausgestellt am 11. September 2013.

2. Herr Michael KÜHN, leitender Angestellter, wohnhaft D-09306 Rochlitz- Penna, Am Ring, 17C,

hier vertreten durch Herrn Marc ALBERTUS, Privatbeamter, mit beruflicher Anschrift in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle,

auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht ausgestellt am 11. September 2013.

Die oben aufgeführten Vollmachten werden, nachdem sie durch die respektiven Vollmachtnehmer und den unterzeichneten Notar "ne varietur" unterzeichnet wurden, zusammen mit den Gesellschaftssatzungen zur Einregistrierung vorgelegt.

Welche Komparenten, handelnd wie erwähnt, ersuchen den unterzeichnenden Notar, die Satzungen einer von ihnen zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden.

Art. 1. Der Unterzeichnende gründet hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, der ihr die nachstehende Satzung, sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legt.

Die Gesellschaft führt die Bezeichnung ORLOUBET S.à r.l.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft ist Luxemburg-Stadt.

Der Sitz kann durch Beschluss der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer errichtet.

Art. 4. Die Gesellschaft hat zum Zweck, alle Operationen, welche direkt oder indirekt zum Erwerb führen von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an irgendwelchen Unternehmen sowie die Verwaltung, Führung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Sie kann ihre Aktiva für die Schaffung, Verwaltung, Entwicklung, Verwertung und Liquidation eines Portfolios verwenden, das sich aus allen Arten von Wertpapieren und Patenten zusammensetzt, sich beteiligen an der Gründung, Entwicklung und Kontrolle jedweden Unternehmens sowie zum Erwerb von Wertpapieren und Patenten durch Einlagen, Zeichnung, Festübernahme, Kaufoption oder auf jede andere Art und Weise. Die Gesellschaft kann diese Wertpapiere durch Verkauf, Übertragung, Austausch oder sonst wie realisieren.

Gegenstand der Gesellschaft sind der Erwerb, die Förderung, der Besitz, die Verwaltung und der Verkauf jeder Art von Immobilien im Großherzogtum Luxemburg wie im Ausland. Die Gesellschaft kann Hypotheken auf Ihren Grundstücken verleihen.

Die Gesellschaft kann unter irgendwelcher Form leihen. Sie kann, im Rahmen des Gesetzes vom 10. August 1915, an alle Gesellschaften der Gruppe oder an alle Aktionäre, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschüsse oder Garantien gewähren.

Die Gesellschaft wird alle Maßnahmen zur Wahrung ihrer Rechte ergreifen und jede Art von Geschäften abschließen, die mit ihrem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt verbunden sind oder diesen fördern.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 12.500 (zwölftausendfünfhundert Euro) eingeteilt in 1.250 (eintausendzweihundertfünfzig) Anteile zu je EUR 10 (zehn Euro).

Art. 6. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit erhöht oder herabgesetzt werden, unter den in Artikel 199 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgesetzten Bedingungen.

Art. 7. Jeder Anteil ist proportional an den Aktiva und am Gewinn beteiligt.

Art. 8. Zwischen Gesellschaftern sind die Anteile frei übertragbar. Die Uebertragung von Gesellschaftsanteilen an Dritte unterliegt den Bestimmungen des Gesetzes über die Handelsgesellschaften.

Art. 9. Tod, Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 10. Erben, Gläubiger oder andere Berechtigte können in keinem Fall einen Antrag auf Pfändung des Firmeneigentums oder von Firmenschriftstücken stellen.

Art. 11. Die Gesellschaft wird durch drei Geschäftsführer vertreten, Gesellschafter oder nicht, welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden.

Die Gesellschaft wird nach außen verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Geschäftsführern. Im laufenden Verkehr mit den Behörden wird die Gesellschaft durch die Einzelunterschrift eines Geschäftsführers des Verwaltungsrates rechtsgültig vertreten.

Art. 12. Bei der Ausübung ihres Amtes gehen der oder die Geschäftsführer keinerlei persönliche Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie lediglich für die ordnungsgemäße Durchführung ihres Amtes verantwortlich.

Art. 13. Jeder Gesellschafter ist in der Generalversammlung stimmberechtigt. Er hat soviel Stimmen wie er Anteile besitzt und kann sich aufgrund einer Vollmacht an den Versammlungen rechtsgültig vertreten lassen.

Art. 14. Die entsprechenden Vorschriften des Gesetzes über die Handelsgesellschaften sind für die Beschlüsse der Generalversammlung zu beachten.

Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember jeden Jahres.

Art. 16. Am 31. Dezember eines jeden Jahres erstellt die Geschäftsführung den Jahresabschluss.

Art. 17. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in den Jahresabschluss nehmen.

Art. 18. Vom Nettogewinn des Geschäftsjahres sind mindestens 5% für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung gilt solange bis die gesetzliche Rücklage 10% des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Gesellschafter.

Art. 19. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muss wie bei Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die keine Gesellschafter sein müssen und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütungen ernannt werden.

Art. 20. Wenn und so lange ein Gesellschafter alle Anteile besitzt, ist die Gesellschaft eine Einmangengesellschaft im Sinn von Artikel 179 (2) des Gesetzes über die kommerziellen Gesellschaften; in diesem Fall finden unter anderem die Artikel 200-1 und 200-2 desselben Gesetzes Anwendung.

Art. 21. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gesellschafter auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2013.

Kapitalzeichnung

Die 1.250 (eintausendzweihundertfünfzig) Anteile wurden wie folgt gezeichnet:

- | | |
|---------------------------------------|-------------|
| 1. Herr Holger Birko TEICHMANN: | 625 Anteile |
| 2. Herr Michael KÜHN: | 625 Anteile |

Alle Anteile wurden in bar voll eingezahlt, so dass der Betrag von EUR 12.500 (zwölftausendfünfhundert Euro) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was hiermit ausdrücklich von dem amtierenden Notar festgestellt wurde.

Feststellung

Der unterzeichnende Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen des Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen betragen schätzungsweise neunhundert Euros (EUR 900,-).

Ausserordentliche Generalversammlung

Die eingangs erwähnten Personen, welche das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, traten zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammen, zu der sie sich als rechtens einberufen bekennen.

Sie fassten, nachdem sie die ordnungsgemäße Zusammensetzung dieser Generalversammlung festgestellt hatten, einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Zum Geschäftsführer für eine unbestimmte Dauer werden ernannt:

1. Herr Luc HANSEN, „licencie en administration des affaires“, geboren am 8. Juni 1969, mit beruflicher Anschrift in L-1653 Luxemburg, 2, avenue Charles de Gaulle,

2. Herr Philippe PONSARD, „ingénieur commercial“, geboren am 16. März 1967 in Arlon, Belgien, mit beruflicher Anschrift in L-1653 Luxemburg, 2, avenue Charles de Gaulle,

3. Herr Pierre LENTZ, „licencie en sciences économiques“, geboren am 29. April 1959 in Luxemburg, mit beruflicher Anschrift in L-1653 Luxemburg, 2, avenue Charles de Gaulle,

mit den in Artikel 11 der Satzungen festgesetzten Befugnissen.

Die Geschäftsführer können Bevollmächtigte ernennen, deren Befugnisse und Vergütungen festlegen und sie abberufen.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschaft hat ihren Gesellschaftssitz in L-1653 Luxemburg, 2, avenue Charles de Gaulle.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten der Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: L. HANSEN, M. ALBERTUS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1 octobre 2013. LAC/2013/44368. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 11 octobre 2013.

Référence de publication: 2013145645/124.

(130177632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

Athena Asset 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxemburg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 181.110.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the ninth day of October.

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

"GS Lux Management Services S.à r.l.", a société à responsabilité limitée formed and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under registration number B 88.045, having its registered office at 2, Rue du Fossé, L-1536 Luxembourg,

here represented by Me Sabine HINZ, Avocat, with professional address in 2, rue Peterelchen, L-2370 Howald,

by virtue of a proxy given under private seal, such proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée, which it declares to form:

Title I. - Object - Denomination - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by actual laws, in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time, the law of September 18th, 1933 on limited liability companies, as amended, as well as the present articles of incorporation.

Art. 2. The denomination of the company is "Athena Asset 3 S.à r.l."

Art. 3. The registered office of the company is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 4. The company shall have as its object the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

It may also make investments in real estate and real estate related assets and companies either directly or through the intermediary of other undertakings.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The company may borrow in any form.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. The company is formed for an unlimited period of time.

Title II. - Capital - Parts

Art. 6. The capital is fixed at eleven thousand British Pounds (GBP 11,000.-) represented by one million one hundred thousand (1,100,000) shares with a nominal value of one penny (GBP 0.01) each.

The company shall have an authorized capital of one hundred million British Pounds (GBP 100,000,000.-) represented by ten billion (10,000,000,000) shares having a par value of one penny (GBP 0.01) each.

The Board of Managers is authorised and appointed:

- to increase from time to time the subscribed capital of the company within the limits of the authorised capital, at once or by successive portions, by issuance of new shares with or without share premium, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, by conversion of convertible preferred equity certificates or other convertible notes or similar instruments or, upon approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

- to determine the place and the date of the issuance or of the successive issuances, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares.

Such authorisation is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed.

The period of this authority may be extended by resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders, from time to time, in the manner required for amendment of these articles of association.

The Board of Managers is authorised to determine the conditions attached to any subscription for shares. In case of issuance of shares, the Board of Managers of the Company may, in its sole discretion, decide the amounts to be issued.

When the Board of Managers effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this article in order to record the change and the Company's management is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

Art. 7. Every share entitles its owner to one vote.

Shares are freely transferable among shareholders. Transfer of shares inter vivos to non-shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing three quarters of the corporate capital.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies.

The shares are indivisible with regard to the company, which admits only one owner for each of them.

Shares in the company shall not be redeemable at the request of a shareholder. The company, however, may redeem its shares whenever the Board of Managers considers this to be in the best interest of the company, subject to the terms and conditions it shall determine and within the limitations set forth by these articles and by law.

Unless the share redemption is immediately followed by a share capital reduction, any such redemption shall only be made out of the company's retained profits and non-compulsory reserves, including any paid-in surplus but excluding any reserve required by Luxembourg law. The redemption price shall be determined by the Board of Managers.

Art. 8. The life of the company does not terminate by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 9. A shareholder as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III. - Management

Art. 10. The company is managed by one or several Managers, who need not be shareholders.

In case of plurality of Managers, the Managers shall form a board of Managers being the corporate body in charge of the Company's management and representation. To the extent applicable and where the term "sole Manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of Managers" used in these articles of association shall be read as a reference to the "sole Manager".

The Managers will be appointed by the general meeting of shareholders with or without limitation of their period of office. The general meeting of shareholders has the power to remove Managers at any time without giving reasons.

The Board of Managers elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, another Manager may preside over the meeting.

A Manager unable to take part in a meeting may delegate by letter, telex, telefax or telegram another member of the Board to represent him at the meeting and to vote in his name.

Any member of the Board of Managers who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of a communications device (including a telephone or a video conference) which allows all the other members of the Board of Managers present at such meeting (whether in person, or by proxy, or by means of such communications device) to hear and to be heard by the other members at any time shall be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. Members of the Board of Managers who participate in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of such a communications device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

The Board of Managers convenes upon call by the chairman, or any third party delegated by him or by any Manager, as often as the interest of the company so requires.

The Board of Managers can validly deliberate and act only if the majority of Managers is present or represented.

Resolutions shall be passed with the favourable vote of the majority of Managers present or represented.

Circular resolutions signed by all members of the Board of Managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

The resolutions of the Board of Managers will be recorded in minutes signed by all of the members who took part at the deliberation.

Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two Managers.

Art. 11. The Board of Managers is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

The Board of Managers may pay interim dividends, provided that prior to such authorisation, the Board of Managers shall be in possession of interim accounts of the company, which provide evidence that sufficient funds are available to pay such interim dividend.

In the event of a vacancy on the Board of Managers, the remaining Managers have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

The powers and remunerations of any Managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first Managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. The Board of Managers may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more Managers, who will be called Managing Director(s).

The Board of Managers may also delegate the power of company's representation to one or several Managers or to any other person, shareholder or not, who will represent individually or jointly the company for specific transactions as determined by the Board of Managers.

Any Manager, appointed as described in the previous paragraph, may issue a power of attorney, by his or her sole signature, as required, in order to give a special power to an attorney (ad hoc agent) to represent individually the company for specific purposes as determined in the special power of attorney.

Art. 13. The company is bound by the sole signature of any one manager for decisions having a value of an amount of up to ten thousand British Pounds (GBP 10,000.-). For decisions having a value of an amount over ten thousand British Pounds (GBP 10,000.), the company is bound by the joint signature of at least two managers.

Art. 14. Any Manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the company; as a proxy holder he is only responsible for the execution of his mandate.

Title IV. - General meeting of the shareholders

Art. 15. The sole shareholder shall exercise all powers vested with the general meeting of shareholders under section XII of the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.

All decisions exceeding the powers of the Board of Managers shall be taken by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one but less than twenty-five shareholders, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the Board of Managers. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

Title V. - Financial year – Profits - Reserves

Art. 16. The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 17. Each year, as of December 31st, the Board of Managers will draw up the balance sheet, which will contain a record of the property of the company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the Managers to the company.

At the same time the Board of Managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the registered office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Each year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders.

Art. 20. In the event of a dissolution of the company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be shareholders, designated by the meeting of shareholders at the majority defined by article 142 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts.

Art. 21. For all matters not provided for in the present articles of incorporation, the parties refer to the existing laws.

Transitory disposition

The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2013.

Subscription - Payment

The Articles thus having been established, the one million one hundred thousand (1,100,000) shares have been subscribed by the sole shareholder "GS Lux Management Services S.à r.l.", predesignated, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash, so that the amount of ELEVEN THOUSAND BRITISH POUNDS (GBP 11,000.-) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly

Resolutions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

- 1) The number of Managers is fixed at five (5).
- 2) Are appointed as Managers for an unlimited period:

- GS Lux Management Services S.à r.l., a Luxembourg Société à responsabilité limitée, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under registration number B 88.045, having its registered office at 2, Rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Dominique LE GAL, Managing Director, born in Savigny-Sur-Orge, France, on December 9, 1971, professionally residing at 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
 - Marielle STIJGER, Managing Director, born in Capelle aan den IJssel, the Netherlands, on December 10, 1969, professionally residing at 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
 - Véronique MENARD, Managing Director, born in Le Loroux Bottereau, France, on October 2, 1973, professionally residing at Peterborough Court 133 Fleet Street London EC4A 2BB England, United Kingdom; and
 - Michael FURTH, Managing Director, born in Geneva, Switzerland, on April 29, 1968, professionally residing at 133, Fleet Street, Peterborough Court, London EC4A 2BB, United Kingdom.
- 3) The company shall have its registered office at 2, Rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at one thousand Euros (EUR 1,000.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Howald on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the proxyholder of the appearing person, known to the notary by her surname, given name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le neuvième jour du mois d'octobre.

Par devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

GS Lux Management Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et opérant sous le droit du Grand Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 88.045 ayant son siège social au 2, Rue du Fossé, L-1536 Luxembourg,

ici représentée par Maître Sabine HINZ, Avocat, demeurant professionnellement au 2, rue Peternelchen, L-2370 Howald,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Titre I^{er} . - Objet - Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La dénomination de la société est «Athena Asset 3 S.à r.l.».

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

Elle peut également entreprendre l'acquisition d'immeubles ou d'avoirs immobiliers soit directement soit par l'intermédiaire d'un autre organisme.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II. - Capital - Parts

Art. 6. Le capital social de la société est fixé à onze mille Livres Sterling (GBP 11.000,-) divisé en un million cent mille (1.100.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune.

La Société aura un capital social autorisé de cent millions de Livres Sterling (GBP 100.000.000,-) représenté par dix milliards (10.000.000.000) de parts sociales ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune.

Le Conseil de Gérance est autorisé à, et mandaté pour:

- augmenter le capital social de la société dans les limites du capital autorisé, en une seule fois ou par tranches successives, par émission de parts sociales nouvelles avec ou sans prime d'émission, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par conversion de créances, par conversion de titres préférentiels convertibles ou d'autres titres convertibles ou instruments similaires ou, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération de parts sociales nouvelles;

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte.

La durée de cette autorisation peut être étendue par décision de l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée générale des associés, statuant comme en matière de modification des présents statuts.

Le Conseil de Gérance est autorisé à déterminer les conditions de souscription des parts sociales. En cas d'émission de parts sociales, le Conseil de Gérance de la Société peut décider, à sa seule discrétion, du total des émissions.

Lorsque le Conseil de Gérance effectue une augmentation partielle ou totale de capital conformément aux dispositions mentionnées ci-dessus, il sera obligé de prendre les mesures nécessaires pour modifier cet article afin de constater cette modification et la gérance de la Société est autorisée à prendre ou à autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la loi.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les cessions de parts sociales entre vifs à des tiers non associés ne peut être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui n'admet qu'un seul titulaire à son égard pour chaque part.

Les parts sociales ne sont pas remboursables à la demande des associés.

La société peut, toutefois, lorsque le Conseil de Gérance considère que cela est dans l'intérêt de la société, aux conditions et aux termes prévus par la loi et les statuts, racheter ses propres parts.

À moins que le rachat des parts soit immédiatement suivi par une réduction de capital, tout remboursement ne pourra être effectué qu'au moyen des bénéfices non distribués de la société et des réserves disponibles, en ce compris les réserves excédentaires, mais excluant les réserves légales prévues par la loi luxembourgeoise. Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil de Gérance.

Art. 8. La faillite, l'insolvabilité, le décès ou l'incapacité d'un associé ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. - Administration

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs Gérants, associés ou non.

En cas de pluralité de Gérants, les Gérants constituent un Conseil de Gérance, étant l'organe chargé de la gérance et de la représentation de la société. Dans la mesure où le terme «Gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans

les présents statuts, une référence au «Conseil de Gérance» utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence au «Gérant unique».

Les Gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, pour une durée limitée ou sans limitation de durée. L'assemblée générale des associés peut révoquer les Gérants à tout moment, avec ou sans motif.

Le Conseil de Gérance désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un autre Gérant présent.

Chaque Gérant de la société empêché de participer à une réunion du Conseil de Gérance peut désigner par écrit, télégramme, télex ou téléfax, un autre membre du Conseil de Gérance comme son mandataire, aux fins de le représenter et de voter en son nom.

Tout membre du Conseil de Gérance qui participe à une réunion du Conseil de Gérance via un moyen de communication (incluant le téléphone ou une vidéo conférence) qui permet aux autres membres du Conseil de Gérance présents à cette réunion (soit en personne soit par mandataire ou au moyen de ce type de communication) d'entendre à tout moment ce membre et permettant à ce membre d'entendre à tout moment les autres membres sera considéré comme étant présent en personne à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion. Les membres du Conseil de Gérance qui participent à une réunion du Conseil de Gérance via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de cette réunion.

Le Conseil de Gérance se réunit sur la convocation du président, ou tout tiers délégué par lui ou par n'importe lequel de ses Gérants, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir que si une majorité de Gérants sont présents ou représentés.

Les résolutions seront adoptées si elles ont été prises à la majorité des votes des membres présents soit en personne soit par mandataire à telle réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Gérance seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion valablement convoquée avait été tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront enregistrées sur un procès-verbal signé par tous les membres qui ont participé à la réunion.

Des copies ou extraits de ce procès-verbal à produire lors d'une procédure judiciaire ou ailleurs seront valablement signés par le Président de la réunion ou par deux Gérants.

Art. 11. Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes à condition qu'avant toute distribution, le Conseil de Gérance soit en possession de comptes intermédiaires de la société fournissant la preuve de l'existence de fonds suffisants à la distribution de ces acomptes sur dividendes.

En cas de vacance d'une place au Conseil de Gérance, les Gérants restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Les pouvoirs et rémunérations des Gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers Gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs Gérants qui prendront la dénomination de Gérants délégués.

Le Conseil de Gérance peut également déléguer le pouvoir de représentation de la société à un ou plusieurs Gérants ou à toute autre personne, associé ou non, qui représentera la société individuellement ou conjointement pour des transactions spécifiques tel que déterminé par le Conseil de Gérance.

Tout Gérant, tel que désigné comme décrit dans le paragraphe précédent, peut donner pouvoir spécial, par sa seule signature, à toute autre personne susceptible d'agir seule comme mandataire ad hoc de la société pour certaines tâches telles que définies dans le pouvoir spécial.

Art. 13. La société est engagée par la seule signature d'un gérant pour toute décision ayant une valeur jusqu'à un montant de dix mille Livres Sterling (GBP 10.000.-). Concernant les décisions ayant une valeur supérieure à dix mille Livres Sterling (GBP 10.000.-), la société est engagée par les signatures conjointes d'au moins deux gérants.

Art. 14. Le ou les Gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 15. L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du Conseil de Gérance seront prises par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un, mais moins de vingt-cinq associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant plus de la moitié (50%) du capital social.

Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

Titre V. - Année comptable - Profits - Réserves

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Chaque année au 31 décembre, la gérance établit un état financier qui contiendra un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un compte de pertes et profits, accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous les engagements et dettes contractés par le Conseil de Gérance.

En même temps, le Conseil de Gérance dressera un compte de pertes et profits, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés en même temps que l'inventaire.

Art. 18. Chaque associé aura le droit de consulter l'inventaire au siège social, ainsi que le compte de pertes et profits, pendant la quinzaine précédant l'assemblée générale annuelle.

Art. 19. Le solde positif du compte de pertes et profits, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. L'excédent est à la libre disposition des associés.

Art. 20. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se rapportent aux dispositions légales applicables.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les un million cent mille (1.100.000) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique GS Lux Management Services S.à r.l. et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de ONZE MILLE LIVRES STERLING (GBP 11.000.-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Résolutions prises par l'associée unique

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

1) Le nombre de Gérants est fixé à cinq (5).

2) Sont nommés Gérants pour une période indéterminée:

- GS Lux Management Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et opérant sous le droit du Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 88.045 ayant son siège social au 2, Rue du Fossé, L-1536 Luxembourg;

- Dominique LE GAL, Managing Director, né à Savigny-Sur-Orge, France, le 9 décembre 1971, demeurant professionnellement au 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Marielle STIJGER, Managing Director, née à Capelle aan den IJssel, Pays-Bas, le 10 décembre 1969, demeurant professionnellement au 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Véronique MENARD, Managing Director, née à Le Loroux Bottereau, France, le 2 octobre 1973, demeurant professionnellement au Peterborough Court 133 Fleet Street Londres EC4A 2BB England, Royaume-Uni; et

- Michael FURTH, Managing Director, né à Genève, Suisse, le 29 avril 1968, demeurant professionnellement au 133, Fleet Street, Peterborough Court, Londres EC4A 2BB, Royaume Uni.

3) Le siège social de la société est établi au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. HINZ, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 octobre 2013. LAC/2013/46821. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 23 octobre 2013.

Référence de publication: 2013148453/416.

(130182038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2013.

Serra Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 129.530.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 30 septembre 2013

1. Monsieur Choon Kiong TEE a démissionné de son mandat de gérant de classe A.

2. Monsieur Robin ONG ENG JIN, administrateur de sociétés, né à Ipoh (Malaisie), le 27 janvier 1964, demeurant à 439960 Singapour, 14, Amber Gardens #08-04, a été nommé comme gérant de classe A pour une période indéterminée.

Luxembourg, le 22 octobre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Serra Holdings S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013148328/15.

(130180899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

Société Civile du Rollingergrund, Société Civile.

Siège social: L-2441 Luxembourg, 257, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg E 2.412.

STATUTS

Art. 3 . La durée de la société est fixée à 20 ans à partir de ce jour.

Luxembourg, le 21.10.2013.

Sci Rollingergrund

Tega Franco

Référence de publication: 2013148331/12.

(130181360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

SABIC Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 9.170.000,00.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 86.854.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de la société en date du 30 septembre 2013

Le conseil de gérance de la Société décide de transférer le siège social de la Société du 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg au 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, avec effet au 1^{er} octobre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013148337/12.

(130180883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

SI.TO. Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 44.390.

—
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23.10.2013.

Pour: SI.TO. FINANCIERE S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Cindy Szabo

Référence de publication: 2013148347/15.

(130181276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

SI.TO. Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 44.390.

—
Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 11 octobre 2013, Madame Roselyne CANDIDO-MICHEL, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a été nommée Administrateur en remplacement de Monsieur Guy KETTMANN, Administrateur démissionnaire. Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017.

Luxembourg, le 23.10.13.

Pour: SI.TO FINANCIERE S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Cindy Szabo

Référence de publication: 2013148346/16.

(130181275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

SML Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 220.233,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 171.148.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales en date du 11 octobre 2013 entre la société Madden International Limited, d'une part, et la société SMI Holding II S.C.S., société en commandite simple, ayant son siège social au 6 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B181.030 d'autre part, que Madden International Limited a cédé la totalité de ses parts sociales à la société SMI Holding II S.C.S. (220 233 parts sociales).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
 Luxembourg, le 23 octobre 2013.
 Référence de publication: 2013148351/17.
 (130181294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

Epsilon, association sans but lucratif, Association sans but lucratif.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 67, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg F 8.406.

—
Extrait du rapport du Conseil d'Administration du 14 juillet 2013:

En date du 14 juillet 2013, en présence de la majorité de ses membres, le Conseil d'Administration a décidé à l'unanimité procéder au changement de l'article 1 des statuts, comme suit:

Ancienne formulation:

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination Epsilon, association sans but lucratif ou, en abrégé, Epsilon asbl.

Elle a son siège à L-7230 Helmsange, rue Prince Henri, 51.

Le siège de l'association pourra être transféré à tout autre endroit au Luxembourg sur simple décision du Conseil d'Administration.

Nouvelle formulation:

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination Epsilon, association sans but lucratif ou, en abrégé, Epsilon asbl.

Elle a son siège à L-4011 Esch/Alzette, rue de l'Alzette, 67.

Le siège de l'association pourra être transféré à tout autre endroit au Luxembourg sur simple décision du Conseil d'Administration.

Signature.

Référence de publication: 2013148430/21.
 (130181042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

Tebanez S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 93.034.

—
 Le Bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013148382/10.
 (130181228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

Turkish Pharma Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 120.926.

—
 In the year two thousand and thirteen.

On the eighteenth day of October.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

"Turkish Pharma Holdings Limited", an exempted company with limited liability, formed and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with the Register of Exempted Companies in the Cayman Islands under number MC174007, having its registered office at KY1-1108 Grand Cayman, Camana Bay (Cayman Islands), 94, Solaris Avenue,

here represented by Mr. Max MAYER, private employee, residing professionally in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing party, through his attorney, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole shareholder of the private limited company (société à responsabilité limitée) "Turkish Pharma Lux S.à r.l.", with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 120926, incorporated by deed of Maître Paul BETTINGEN, notary then residing

in Niederanven (Grand-Duchy of Luxembourg) and now in Senningerberg (Grand-Duchy of Luxembourg), on October 20, 2006, published in the Mémorial C number 2299 dated December 8, 2006 and whose articles of association have been amended for the last time by deed of the same notary on November 20, 2006, published in the Memorial C number 2439 dated December 29, 2006,

and that the appearing party has taken the following resolutions:

First resolution

The appearing party decides to cancel the A and B categories allocated to the managers and consequently to amend the first paragraph of article ten of the company's articles of association, which will have henceforth the following wording:

" **Art. 10. 1st paragraph.** The company is managed and administered by one or more managers, whether shareholders or third parties. If several managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers. The managers will be appointed by the general meeting of shareholders with or without limitation of their period of office. The general meeting of shareholders has the power to remove managers at any time without giving reasons."

Second resolution

As a consequence of the above-mentioned resolution, the appearing party decides to amend the article thirteen of the company's articles of association, which will have henceforth the following wording:

" **Art. 13.** In case of a single manager, the single manager exercises the powers devolving on the Board of Managers, and the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the sole signature of the manager.

In case of plurality of managers, the company shall be validly bound towards third parties in all other matters by the joint signatures of two managers."

Third resolution

The resignation of Ms. Gwenaelle BARVAUX as B manager is accepted and full and entire discharge is given to the latter for the performance of her mandate until her resignation.

Fourth resolution

The resignation of Ms. Nicola FOLEY as B manager is accepted and full and entire discharge is given to the latter for the performance of her mandate until her resignation.

Fifth resolution

The resignation of Mr. Georges SCHEUER as B manager is accepted and full and entire discharge is given to the latter for the performance of his mandate until his resignation.

Sixth resolution

The resignation of Mr. Colin D. CLARK as A manager and chairman of the Board of Managers is accepted and full and entire discharge is given to the latter for the performance of his mandates until his resignation.

Seventh resolution

TURKISH PHARMA HOLDINGS LIMITED, an exempted company with limited liability, formed and existing under the laws of the Cayman Islands, with its registered office at KY1-1108 Grand Cayman, Camana Bay (Cayman Islands), 94, Solaris Avenue, registered with the Register of Exempted Companies in the Cayman Islands under registration number MC174007, is appointed as sole manager for an limited period.

Eighth resolution

The number of managers is decreased from 4 (four) to 1 (one).

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately valued at EUR 900.-.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize.

Le dix-huit octobre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

«Turkish Pharma Holdings Limited», une société à responsabilité limitée, constituée et opérant sous le droit des Iles Caïmans, enregistrée auprès du «Register of Exempted Companies» sous le numéro MC174007, ayant son siège à KY1-1108 Grand Cayman, Camana Bay (Iles Caïmans), 94, Solaris Avenue,

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée "Turkish Pharma Lux S.à r.l.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 120926, constituée par acte de Maître Paul BETTINGEN, notaire alors de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg) et maintenant à Senningerberg (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 20 octobre 2006, publié au Mémorial C numéro 2299 du 8 décembre 2006 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du même notaire en date du 20 novembre 2006, publié au Mémorial C numéro 2439 du 29 décembre 2006,

et que la comparante a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La comparante décide de supprimer les catégories A et B attribuées aux gérants et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article dix des statuts de la société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 10. 1^{er} alinéa.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de Gérance. Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, pour une durée limitée ou sans limitation de durée. L'assemblée générale des associés peut révoquer les gérants à tout moment, avec ou sans motif.»

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution mentionnée ci-dessus, la comparante décide de modifier l'article treize des statuts de la société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 13.** En cas de gérant unique, le gérant unique exercera les pouvoirs dévolus au conseil de gérance, et la société sera valablement engagée envers les tiers par la seule signature du gérant.

En cas de pluralité de gérants, la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants.»

Troisième résolution

La démission de Madame Gwenaëlle BARVAUX comme gérante B est acceptée et décharge pleine et entière lui est accordée pour l'exercice de son mandat jusqu'à sa démission.

Quatrième résolution

La démission de Madame Nicola FOLEY comme gérante B est acceptée et décharge pleine et entière lui est accordée pour l'exercice de son mandat jusqu'à sa démission.

Cinquième résolution

La démission de Monsieur Georges SCHEUER comme gérant B est acceptée et décharge pleine et entière lui est accordée pour l'exercice de son mandat jusqu'à sa démission.

Sixième résolution

La démission de Monsieur Colin D. CLARK comme gérant A et président du Conseil de Gérance est acceptée et décharge pleine et entière lui est accordée pour l'exercice de ses mandats jusqu'à sa démission.

Septième résolution

TURKISH PHARMA HOLDINGS LIMITED, une société à responsabilité limitée, constituée et opérant sous le droit des Iles Caïmans, enregistrée auprès du «Register of Exempted Companies» sous le numéro MC174007, ayant son siège à KY1-1108 Grand Cayman, Camana Bay (Iles Caïmans), 94, Solaris Avenue, a été nommée comme gérante unique pour une durée indéterminée.

Huitième résolution

Le nombre des gérants a été diminué de 4 (quatre) à 1 (un).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à la somme de 900,-EUR.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 octobre 2013. Relation GRE/2013/4243. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 23 octobre 2013.

Référence de publication: 2013148379/138.

(130181014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

**Tamino : Groupe Lallemand S.A., Société Anonyme,
(anc. Compagnie Financière et Commerciale Tamino S.A.).**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 167.894.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2013.

Pour la société

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2013148365/14.

(130180882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

AAE RaiLease S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 115.799.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 26 août 2013, l'associé unique a décidé de renouveler le mandat de réviseur d'entreprises agréé de KPMG Luxembourg, avec siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2013.

Référence de publication: 2013148457/14.

(130181794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2013.

Wentworth S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 85.221.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013148412/9.

(130181307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

IVG HAEK HoldCo, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.092.500,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 150.554.

Dépôt rectificatif rectifie le dépôt n° L130180416.03

Suite à un erreur matérielle, aucun changement n'est intervenu dans la gestion de la Société et Mme Irmgard Linker n'a pas été nommée gérante de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013148436/15.

(130181331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

Prologis International Funding II S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 32.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 163.039.

Extrait de la traduction des résolutions prises par l'Actionnaire unique de la Société

Il a été décidé que:

A modifier: Le mandat de KPMG Luxembourg Sarl (Commissaire aux comptes) R.C.S. Luxembourg: B 149133, Adresse: 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg a été prolongé jusqu'à l'assemblée générale annuelle 2014 approuvant les comptes annuels de la Société au 31 Décembre 2013.

Le 18 octobre 2013.

Gareth Alan Gregory

Administrateur

Référence de publication: 2013148263/16.

(130180908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

Soc.E.Fin. SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 88.344.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013148352/9.

(130180852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

Villa Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 164.263.

Les comptes annuels au 31-12-2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013148403/9.

(130181422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

Van Kasteren Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2444 Luxembourg, 209, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 22.221.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VAN KASTEREN SERVICES S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013148404/11.

(130180983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

Alpha Management Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 40.140.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013148470/9.

(130181619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2013.

International Investment and Patents S.A, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.138.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 18/10/2013

Résolutions:

L'assemblée a décidé:

- de clôturer la liquidation,
 - que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société,
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 18/10/2013.

Référence de publication: 2013149209/16.

(130182415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2013.

Holding Blanc Bleu 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 172.616.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2013.

Référence de publication: 2013149199/10.

(130182279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2013.

Hors du Temps S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8552 Oberpallen, 2, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 97.449.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013149206/10.

(130182544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2013.

Impar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 23.254.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 25 octobre 2013.

Pour la société

Joëlle SCHWACHTGEN

Le notaire

Référence de publication: 2013149207/13.

(130182828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2013.

Henderson Gartmore fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 77.949.

L'adresse de l'administrateur M. Iain Clark été modifiée:

Iain Clark, administrateur, demeurant au 36 Clapham Common, Westside, London, Royaume-Uni SW4 9AP.

Référence de publication: 2013149204/9.

(130182268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2013.

Fléshiergaass S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2630 Luxembourg, 148, rue de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 109.434.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/10/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013149170/12.

(130182804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2013.

Fléshiergaass S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2630 Luxembourg, 148, rue de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 109.434.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire en date du 26 septembre 2013 que: les résolutions suivantes ont été prises:
Sont nommés pour une durée de six ans, les administrateurs suivants:

- Monsieur Roland Kuhn, né le 04.08.1953 à Luxembourg et demeurant à L-2630 Luxembourg, 148 route de Trèves, en remplacement de Monsieur Robert Becker, démissionnaire.

- Madame Simone Kuhn-Michels, née le 04.03.1930 à Luxembourg et demeurant à L-2343 Luxembourg, 93 rue des Pommiers, en remplacement de Monsieur Jacques Becker, démissionnaire.

- Monsieur Jean Nickels, né le 20.10.1952 à Luxembourg et demeurant à L-9184 Schrondeweiler, 4 rue de la Gare, en remplacement de Madame Liette Gales, démissionnaire.

Est nommé nouveau commissaire aux comptes de la société pour une durée de six ans:

- GT Fiduciaires S.A., avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg et inscrite au RCSL sous le numéro B 121.820 en remplacement de Madame Monique Brunetti-Guillen, démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2013.

G.T. Experts Comptables S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2013149169/22.

(130182483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2013.

Finviande S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 25.194.

Les comptes consolidés de la société BRABHOLD S.A. au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2013149167/14.

(130182311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2013.

Immotherme S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5532 Remich, 15, rue Enz.

R.C.S. Luxembourg B 140.098.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013149216/9.

(130182318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2013.

INMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon Ier.

R.C.S. Luxembourg B 150.571.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013149217/9.

(130182774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2013.

Interieur Design S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8422 Steinfort, 71, rue de Hobscheid.

R.C.S. Luxembourg B 164.541.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par le Conseil d'Administration en date du 24 octobre 2013 que:

La démission de Monsieur Michel MAJOIE, du poste de Directeur de la société est acceptée avec effet immédiat.

Monsieur Alain FRESING, Administrateur, né le 26/10/1965 à Messancy (B), demeurant à B-6780 Messancy, rue Neuve, 9, est nommé au poste d'administrateur-délégué pour une période de quatre années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

Monsieur Alain FRESING pourra engager la société dans le cadre de sa gestion journalière par sa signature donnée conjointement à celle d'un autre administrateur, la co-signature de l'administrateur-délégué ayant un caractère obligatoire.

D'autre part, il est porté à connaissance des tiers que l'adresse de l'administrateur, Monsieur Nourredine AISSANI est désormais la suivante: L-8367 Hagen, 8A, rue Neuve

Pour extrait conforme

INTERIEUR DESIGN S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2013149218/20.

(130182494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2013.

Immobilière Betz & Hettinger, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-3355 Leudelange, 140, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 60.381.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013149215/10.

(130182282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2013.

Immo Trading Concept S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 66.005.

Par lettre recommandée en date du 15 avril 2013, le domiciliataire soussigné a dénoncé la convention avec la société anonyme IMMO TRADING CONCEPT SA, inscrite au registre de commerce sous le numéro B 66005, concernant la domiciliation de cette société à l'adresse de son cabinet à L-2314 Luxembourg, 2a, place de Paris, avec effet au 15 mai 2013.

Romain LUTGEN

Avocat à la Cour

Référence de publication: 2013149214/12.

(130182467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2013.

J. Hermans & Co (Succursale de Luxembourg), Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-8399 Windhof (Koerich), 9, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 106.060.

Les comptes annuels au 30/06/2012 de J. HERMANS & CO S.A., West-Grijpen Zone II à B-3300 Tienen ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément aux dispositions des articles 160-2, 160-3 et 9 de la loi modifiée du 10/08/1915 sur les sociétés commerciales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2013149224/12.

(130182668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2013.

IPF Management I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 175.933.

Extrait des décisions prises par les actionnaires en date du 18 octobre 2013

En date du 18 octobre 2013, les actionnaires ont décidés:

- de nommer avec effet au 2 octobre 2013 Madame Welles Bernice, 3443 Clay St. San Francisco, CA 94118 USA, en qualité de membre du conseil de gérance pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 24 octobre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour IPF Management I Sarl

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2013149220/15.

(130182239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2013.

Jacadi Luxe S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 118.844.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 4 octobre 2013

En date du 4 octobre 2013 l'associé unique a pris acte de la démission de Madame Elisabeth Marie MAGNET ép. CAZORLA de son mandat de gérant avec effet au 27 septembre 2013.

L'associé unique a décidé de ne pas remplacer Mme Elisabeth Marie MAGNET ép. CAZORLA.

Le conseil de gérance de la Société se compose alors comme suit:

- Monsieur Charles-Henri Jérôme GASQUET.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013149229/15.

(130182260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2013.

J.J. Burnotte Lux Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9952 Drinklange, 11, Lampertskaul.

R.C.S. Luxembourg B 102.438.

—
Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013149225/10.

(130182733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2013.

Immo & Conseil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3317 Bergem, 19, Steewee.

R.C.S. Luxembourg B 88.047.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 18 octobre 2013

L'assemblée acte la démission de TOP Audit S.A. (anciennement PKF Abax Audit S.A.) de son mandat de commissaire. L'Assemblée ratifie rétroactivement au 24 novembre 2012, la nomination de Compliance & Control, 6 Place de Nancy L-2212 Luxembourg, RCS B 172 482 comme commissaire.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale tenue en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2013149213/14.

(130182779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2013.

John Deere GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 161.281.

—
Les comptes annuels au 31 Octobre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JOHN DEERE GMBH S.A.R.L.

Horst GRAF / Christoph WIGGER / Markwart VON PENTZ

Manager / Manager / Manager

Référence de publication: 2013149228/12.

(130182582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2013.

ID Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 155.552.

—
EXTRAIT

Par résolution écrite du conseil de gérance en date du 24 octobre 2013, le conseil de gérance a décidé d'adopter la résolution suivante:

- le siège social de la société a été transféré de 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg à 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, avec effet au 1^{er} septembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2013149211/17.

(130182784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2013.

Ilco Lux, Société Anonyme.

Siège social: L-8057 Bertrange, 17, rue du Chemin de Fer.
R.C.S. Luxembourg B 147.078.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013149212/10.

(130182571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2013.

Makaira Private S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 150.239.

Les comptes annuels au 30.06.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24.10.2013.

Pour: MAKAIRA PRIVATE S.A. SPF

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Nathalie Lett / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013149284/15.

(130182435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2013.

Heitman International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 27.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 96.155.

—
Extract from the resolutions of the sole shareholder of the Company dated October 8, 2013

Pursuant to the resolutions of the sole shareholder of the Company taken on October 8, 2013 (the "Resolutions"), the sole shareholder of the Company acknowledged the resignation of Ms. Renata Miazga and Mr Roger E. Smith as A managers of the Company and appointed for an unlimited period Mr. Lawrence Joseph Christensen, born on October 22nd, 1964, in Michigan, United States of America, residing professionally at 191 N Wawker Drive, Suite 2500, Chicago IL 60606, United States of America, as A manager of the Company, with effect as at the date of such Resolutions.

Consequently as of October 8, 2013, the Company is managed by a board of managers composed of three A managers, as follows:

- Mr. Piotr Andrzejewski;
 - Mr. Gordon Black,
 - Mr. Lawrence Joseph Christensen.
- October 24, 2013.

Traduction pour les besoins de l'Enregistrement

Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société en date du 8 octobre 2013

Par résolutions adoptées en date du 8 octobre 2013 (les "Résolutions"), l'associé unique de la Société a pris acte de la démission de Mme. Renata Miazga et de Monsieur Roger E. Smith de leur mandat de gérants A de la Société et a nommé pour une durée indéterminée M. Lawrence Joseph Christensen, né le 22 Octobre 1964, Michigan, Etats-Unis, résidant professionnellement 191 N Wawker Drive, Suite 2500, Chicago IL 60606, Etats-Unis d'Amérique, en qualité de gérant A de la Société, avec effet à la date desdites Résolutions.

En conséquence, à compter du 8 octobre 2013 la Société est gérée par un conseil de gérance composé de trois gérants A, comme suit:

- Mr. Piotr Andrzejewski;
 - Mr. Gordon Black,
 - Mr. Mr. Lawrence Joseph Christensen.
- 24 octobre 2013

Référence de publication: 2013149198/33.

(130182286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2013.

Island Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 154.935.

EXTRAIT

La société Exopack Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, associé de la Société, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 178003, a changé de dénomination sociale.

Sa nouvelle dénomination est la suivante: Exopack Holdings S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 octobre 2013.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2013149840/21.

(130183371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Impulse, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 67.083.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013149865/10.

(130183665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2013.
